

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 1^{er} octobre 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 25 septembre 2026, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe SAVIGNAT étant secrétaire de séance.

Délibération n°2026/146bis

En date du 1^{er} octobre 2026

Portant sur :

Création d'un réseau d'eaux pluviales avenue Pasteur

Actualisation du plan de financement

Membres	29
Présents	26
Représentés	2
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Sébastien LAPORTE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José DUDOGNON, Madame Béatrice BOTHIER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Philippe SAVIGNAT, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Inès ROVARINO, Madame Claire Amandine TILUS, Monsieur Arnaud BLAINEAU, Monsieur Thomas BOULESTEIX, Madame Elodie NGUYEN, Monsieur Gérard BRIOT, Monsieur Philippe GOUT, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Aurélie POUGET, Madame Albina DESPROGES, Madame Céline BENOS.

Représentés : Madame Isabelle AUBRY par Madame Inès ROVARINO, Monsieur Aurélien ZANKOWITCH par Madame Elodie NGUYEN.

Par délibération n° 2026/68, le Conseil Municipal approuvait le projet de travaux relatif à la création d'un réseau d'eaux pluviales avenue Pasteur et le plan de financement s'y rapportant.

Les investigations réalisées sur le terrain ont conduit à identifier plusieurs évolutions techniques rendues nécessaires afin de garantir la bonne réalisation du projet et son adéquation avec les contraintes constatées sur site.

Ces investigations ont notamment mis en évidence la nécessité de créer une antenne de collecte des eaux pluviales supplémentaire, impliquant une adaptation du programme initial ainsi qu'un ajustement du coût prévisionnel de l'opération.

Par ailleurs, afin de tenir compte des contraintes techniques et du calendrier d'intervention des différents concessionnaires, il est proposé de décomposer l'opération en deux tranches, permettant ainsi de coordonner les travaux et d'optimiser leur réalisation.

La première tranche, comprise entre le carrefour avec la route de Cognac et la rue Louis Loucheur sera réalisée à compter des mois d'avril/mai 2027.

La seconde tranche, comprise de la rue Louis Loucheur à la rue Pierre Mendès France est programmée pour une réalisation à compter des mois d'avril/mai 2028.

Il est ainsi proposé d'approuver l'ajustement du plan de financement de l'opération, conformément aux nouvelles modalités techniques et au phasage prévisionnel présentés ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve l'évolution du programme de l'opération telle que précisée ci-dessus
- approuve l'ajustement du plan de financement tel que présenté ci-dessous
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- cette délibération abroge et remplace la délibération n°2026/146 en date du 1^{er} octobre 2026.

Dépenses	Recettes
Maîtrise d'œuvre : 6 975,00 €	
Travaux	Conseil Départemental (30%) : 46 466,10 €
♦ 1 ^{ère} tranche : 76 040,00 €	
♦ 2 ^{ème} tranche : 54 620,00 €	Commune (70%) : 108 520,90 €
Aléas/imprévus : 11 352,00 €	
Contrôle de réception : 6 000,00 €	
TOTAL HT : 154 987,00 €	TOTAL HT : 154 987,00 €

A AIXE SUR VIENNE, le 1^{er} octobre 2026

René ARNAUD

Philippe SAVIGNAT

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 7 octobre 2026, date de sa publication.